

Délibérations

▲ Conseil Communautaire du 27 janvier 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/01/27/001
ACTES/5.2

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt quatre, le vingt sept janvier.

En exercice : 44 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 34

Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 19 janvier 2024.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BERTRAND Gilles (suppléant de CANTREL Sylvie), BONNICEL Isabelle, BOURCIER Alain, CHARTIER Yannick, CONCILE Pierrette, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DESABRE Eliane, DESSAUNY Pascal, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, GRAFEUILLE Guy, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, LALET Céline, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

BARSSE Hervé à CORDIER Philippe, BERGER Fabrice à DE JESUS Manuel, BOUJLILAT Amandine à SUET Michel, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle à THURIOT Denis, MARTY Muriel à CHARTIER Yannick.

Etaients absents ou excusés :

CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Désignation d'un secrétaire de séance

Au début de chaque séance, le conseil communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales par renvoi de l'article L.5211-1 du même code.

M. SAOULI Sophian est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

**Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-présidente,
Amandine BOUJLILAT**

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2024/01/27/002
ACTES/5.2**

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt quatre, le vingt sept janvier.

En exercice : 44 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 34

Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 19 janvier 2024.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BERTRAND Gilles (suppléant de CANTREL Sylvie), BONNICEL Isabelle, BOURCIER Alain, CHARTIER Yannick, CONCILE Pierrette, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DESABRE Eliane, DESSAUNY Pascal, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, GRAFEUILLE Guy, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, LALET Céline, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAK Anne.

Avaient donné pouvoir :

BARSSE Hervé à CORDIER Philippe, BERGER Fabrice à DE JESUS Manuel, BOUJLILAT Amandine à SUET Michel, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle à THURIOT Denis, MARTY Muriel à CHARTIER Yannick.

Etaients absents ou excusés :

CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 02 septembre 2023

Les séances publiques du conseil communautaire sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats. Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 2 septembre 2023 est soumis à l'approbation des conseillers communautaires.

Les procès-verbaux des séances du 25 novembre et 16 décembre 2023 n'étant pas finalisés au moment de l'envoi du dossier du conseil communautaire du 27 janvier 2024, leurs approbations sont reportées au prochain conseil communautaire.

Les conseillers communautaires adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 2 septembre 2023.

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 058-245804406-20240127-DE_24_01_27_002-DE



**Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-présidente,
Amandine BOUJILAT**

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2024/01/27/003**
ACTES/5.4Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt quatre, le vingt sept janvier.

En exercice : 44 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 35

Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 19 janvier 2024.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BERTRAND Gilles (suppléant de CANTREL Sylvie), BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CHARTIER Yannick, CONCILE Pierrette, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DESABRE Eliane, DESSAUNY Pascal, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, GRAFEUILLE Guy, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, LALET Céline, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAK Anne.

Avaient donné pouvoir :

BARSSE Hervé à CORDIER Philippe, BERGER Fabrice à DE JESUS Manuel, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle à THURIOT Denis, MARTY Muriel à CHARTIER Yannick.

Etaient absents ou excusés :

CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Information sur les décisions du Président (article L 5211-10 du CGCT)

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se rapportant à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 et du 22 juillet 2020 accordant délégation d'attributions au Président et au Bureau Communautaire pour la durée du mandat, modifiée par la délibération du conseil communautaire du 21 novembre 2020 ;

Le Président de Nevers Agglomération a pris les décisions suivantes :

N° décision	Date	Objet	Montant prévus aux BP 2023
DP/2023/359		NUMERO NON UTILISE	
DP/2023/360	21/11/2023	Avenant n° 4 au marché de services d'assurances « Dommages aux biens » _ entériner les modifications de l'état de patrimoine [groupement Cabinet Mercier/SMACL]	Sans incidence financière
DP/2023/361	07/12/2023	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Nièvre pour le soutien au fonctionnement du Campus Connecté en année 4 (2023-2024)	201 240.00 € TTC Dont sub CD58 : 25 710.00 € Caisse des dépôts : 60 000 €
DP/2023/362	07/12/2023	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Nièvre pour le soutien au fonctionnement du PASS année 4 (2023-2024)	141 569.00 € TTC Dont sub CD58 : 45 900.00 €

DP/2023/363	24/11/2023	Convention de prestations de services entr USON RUGBY et Nevers Agglomération dans le cadre de l'organisation des 120 ans de l'USON du 17.11.2023	6 000.00 € TTC
DP/2023/364	24/11/2023	Mandat spécial dans le cadre du déplacement au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) à Paris du 12 au 14 décembre 2023 pour 2 élus et 6 agents	328.10 €
DP/2023/365	24/11/2023	Contrat de location d'un stand au Salon des Maires et des collectivités locales à Paris du 21 au 23 novembre 2023	25 414.94 € TTC
DP/2023/366	24/11/2023	Contrat de location d'un stand à la 22 ^{ème} édition du Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) à Paris du 12 au 14 décembre 2023	5 000.00 € TTC
DP/2023/367	15/11/2023	Don en nature de deux drapeaux tricolores pour l'organisation des fans zones sur le territoire communautaire pour les évènements sportifs d'envergure [Meubles DESPONT]	Don en nature valorisé à 12 000.00 € net de taxe
DP/2023/368	24/11/2023	Demande de subvention auprès des financeurs au titre de l'année 1 de l'OPAH (2023-2024) – 2 ^{ème} version du plan de financement	153 200.00 € HT Dont sub ANAH _75 955.00 € HT CD 58 _ 11 232.33 € HT Caisse des Dépôts_ 11 233.33 € Nevers Agglo _ 54 798.33 € HT
DP/2023/369	28/11/2023	Demande de subvention DETR pour le renouvellement du réseau d'eau potable rue de la Chapelle à Challuy	353 000.00 € HT Dont sub DETR : 105 900.00 € HT
DP/2023/370	28/11/2023	Contrat de cession pour l'organisation d'une animation « La chaîne du livre » lors du salon littéraire, dans le cadre du C.T.L. [Association « Les Singuliers »]	385.08 € Dont sub 50% DRAC BFC
DP/2023/371	24/11/2023	Demande de subvention auprès de la Préfecture de la Nièvre au titre de la DETR pour la création de terrains familiaux locatifs caravanes à la Plaine	384 500.00 € HT Dont sub DETR : 100 000.00 € HT DIHAL: 105 000.00 € HT
DP/2023/372	30/11/2023	Attribution du marché de fournitures courantes et services "Location et maintenance de copieurs multifonctions neufs et reconditionnés pour l'ensemble du parc de Nevers Agglomération" [COPIEFAX]	200 000.00 € HT
DP/2023/373	30/11/2023	Attribution du marché de services "Exploitation et entretien de l'UTEP « Le peuplier seul » et des réservoirs des Montapins" [SAUR SAS]	595 307.797 € HT
DP/2023/374	30/11/2023	Attribution du marché de travaux "Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Varennes-Vauzelles – Lot n°5 : Local de gestion des fluides " [WA CONCEPT]	83 600.00 € HT
DP/2023/375	30/11/2023	Attribution du marché "reliure des actes administratifs et d'état civil en groupement de commandes" [société OLIVIER MACE RELIURE DORURE]	15 000.00 € HT montant maximum annuel
DP/2023/376	30/11/2023	Attribution du marché de fournitures courantes et services "fourniture et distribution de contenants destinés à la collecte des déchets ménagers " [SULO France]	700 000.00 € HT pour la fourniture et pièces détachées des bacs 450 000.00 € HT pour la distribution des bacs et des enquêtes

DP/2023/377	08/12/2023	Avenant de prorogation à la convention de p... entre le Conseil Départemental de la Nièvre et l'Agglomération de Nevers pour le soutien à la restauration universitaire	Sub CD58 _ 13 000.00 €
DP/2023/378	01/12/2023	Convention de formation professionnelle « FCO Marchandises » organisée pour 2 agents du service Collecte [GAILLARD Formation]	1 000.00 € TTC
DP/2023/379	04/12/2023	Vente de la parcelle n° AI 395 d'une superficie de 1076m2 au prix de 20 € HT par m2, sur le PAE du Bengy, au profit de la SCI Peeves, pour un projet de micro-crèche	21 520.00 € HT
DP/2023/380	04/12/2023	Cession des parcelles n° ZD 66 et AY 126 sur la commune de Garchizy, au profit de Monsieur PESSON, pour assurer la pérennité de son exploitation agricole	35 100.00 € HT
DP/2023/381		NUMERO NON UTILISE	
DP/2023/382	05/12/2023	Convention de mise à disposition de l'équipement Café Charbon à l'Association Collectif Carbone Café	A titre gracieux Valorisation à hauteur de 77 306.24 €
DP/2023/383	06/12/2023	Attribution du marché subséquent « Acquisition de solutions d'infrastructures informatiques et mise en œuvre de prestations de services associées (mono- constructeur) » [KOESIO]	750 000.00 € HT
DP/2023/384	06/12/2023	Renouvellement des clés de sécurité pour le guichet unique des DT-DICT [Chambersign]	280.00 € HT
DP/2023/385	06/12/2023	Sortie de l'actif de Nevers Agglomération, le Fiat Doblo BK-775-BR, au vu de l'état général du véhicule – Repris par la société Simonneau Automobile Varenes-Vauzelles	
DP/2023/386	08/12/2023	Demande de subvention auprès des financeurs au titre de l'année I de l'OPAH (2023-2024) – 3 ^{ème} version du plan de financement	152 500.00 € HT Dont sub ANAH _75 005.00 € HT CD 58 _ 11 073.33 € HT Caisse des Dépôts_ 11 073.33 € Nevers Agglo _ 55 348.34 € HT
DP/2023/387	07/12/2023	Avenant n° 5 au marché de services d'assurances « Véhicules à moteur » _ Evolution du parc automobiles de Nevers Agglomération [Cabinet Mercier / SMACL]	241.50 € TTC
DP/2023/388	14/12/2023	Convention avec la Communauté de Communes Les Bertranges pour l'accueil des habitants du Pont Saint Ours (36 habitants, commune d'Urzy) sur les déchèteries de Nevers Agglomération	27.72 € / habitant /par an
DP/2023/389	26/12/2023	Convention avec la Communauté de Communes Les Bertranges pour l'accueil des habitants de La Grippe (44 habitants, commune de Saint Martin d'Heuille) sur les déchèteries de Nevers Agglomération	27.72 € / habitant /par an
DP/2023/390	12/12/2023	Attribution du marché de prestations intellectuelles « Etude – Définition d'un périmètre Permis de louer » [Conseil Développement Habitat Urbanisme]	10 400.00 € HT TF : 8 875.00 € HT TO : 1 525.00 € HT
DP/2023/391	12/12/2023	Attribution du marché de prestations intellectuelles « Réalisation d'un Schéma Directeur des Mobilités Actives » [BL Evolution]	39 915.00 € HT
DP/2023/392	12/12/2023	Demande de subvention DETR et AELB pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement Cité de la Gare à Saincaize-Meauce	661 000.00 € HT Dont sub DETR 30% : 198 300.00 € AELB 30% : 198 300.00 €

DP/2023/393	12/12/2023	Formation « Contrôle de la délégation de services publics » organisée pour 1 agent du service Eau [Oieau]	2 352.00 € TTC
DP/2023/394	12/12/2023	Formation « Parcours introductif à la Cybersécurité » organisée pour 1 agent du service Informatique [ORSYS]	6 640.00 € TTC
DP/2023/395	13/12/2023	Renouvellement du droit d'usage annuel du logiciel de fiscalité [Solutions et Territoire]	6 501.98 € HT
DP/2023/396	14/12/2023	Avenant n°1 au marché de travaux « Travaux d'aménagements cyclables entre Nevers et Marzy – Lot n° 1 VRD » [EUROVIA BFC] pour prendre en compte les plus values et les moins values nécessaires pour le bon déroulement du marché	+ 53 834.30 € HT Soit + 8.33%
DP/2023/397	14/12/2023	Déclaration sans suite de la consultation « Fourniture et pose de colonnes enterrées pour les emballages et papiers, les ordures ménagères et le verre » pour motif d'intérêt général	Sans incidence financière
DP/2023/398	14/12/2023	Participation de Nevers Agglomération aux frais d'hébergement de l'ALEC et des permanences d'OPAH-RU	ALEC : 16 500.00 € OPAH-RU : 4 200.00 €
DP/2023/399	16/12/2023	Avenant de prorogation à la convention de partenariat entre l'Agglomération de Nevers et DECA BFC	Sans incidence financière
DP/2023/400	13/12/2023	Convention tripartite pour la réception et le traitement des boues de la station d'épuration de Pouilly-sur-Loire, sur le site de la station de Nevers Les Saulaies [Nevers Agglomération/VALTERRA MO/Véolia]	Sans incidence financière
DP/2023/401		NUMERO NON UTILISE	
DP/2023/402	18/12/2023	Avenant de prolongation de la durée de la convention de mise à disposition de locaux, de matériel et de mobilier à destination des services de la Police Intercommunale	10 000.00 € HT
DP/2023/403	18/12/2023	Attribution du marché de travaux « Renouvellement du parc de lanternes sur les PAE de Varennes-Vauzelles / Garchizy et Nevers Est » [BBF Réseaux]	99 999.00 € HT
DP/2023/404	19/12/2023	Renouvellement de la cotisation unique 2023 pour la Mission Locale Nevers Sud Nivernais	115 671.92 €
DP/2023/405	07/12/2023	Demande de subvention « Soutien régional aux Zones d'Activités d'Intérêt Régional, à l'immobilier collectif d'entreprises et aux pépinières labellisées à haut niveau de service » 2024-2025, auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté	41 400€ (montant de subvention attendue pour l'accompagnement des porteurs de projets)
DP/2023/406	27/12/2023	Acceptation de la demande de la Ville de Nevers sur la délégation d'exercice du droit de préemption urbain pour la déclaration d'intention d'aliéner déposée par la SCI 4j auprès de Maître Francis LHERITIER	Sans incidence financière à ce stade de la procédure
DP/2023/407		NUMERO NON UTILISE	
DP/2023/408	28/12/2023	Acceptation de la demande de la Ville de Nevers sur la délégation d'exercice du droit de préemption urbain pour la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Mr JACOB Jean Michel Dominique auprès de Maître Inès HENNO	Sans incidence financière à ce stade de la procédure
DP/2023/409		NUMERO NON UTILISE	

DP/2023/410	20/12/2023	Renouvellement de l'accès à la base de bibliographique en ligne interfacées avec notre Système Intégré de Gestion des Bibliothèques [ELECTRE]	6 230.00 € HT
DP/2023/411	20/12/2023	Prestations de Maître PRIET pour la représentation de l'agglomération devant le tribunal correctionnel sur l'affaire « Pollution d'un bassin de rétention pluviale à Varennes-Vauzelles en septembre 2022 »	913.00 € TTC
DP/2023/412	22/12/2023	Convention de prestations de services pour l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics [La Fabrique Emplois et Territoires]	6 520.00 € TTC
DP/2023/413	28/12/2023	Avenant n°4 au marché « Etude de maîtrise d'œuvre relative à la requalification de l'Entrée Sud de Nevers Agglomération (route de Lyon) » [SAFEGE/CITADIA DESIGN]	Sans incidence financière

Toutes les décisions du Président et délibérations du Bureau Communautaire sont consultables sur le site internet de l'agglomération – rubrique « Mon agglo ».

Les conseillers communautaires prennent à l'unanimité acte de cette information.

**Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-présidente,
Amandine BOUJLILAT**

Délibération adoptée à l'unanimité
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0



Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le



ID : 058-245804406-20240127-DE_24_01_27_003-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/01/27/004
ACTES/5.7

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt quatre, le vingt sept janvier.

En exercice : 44 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 35

Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 19 janvier 2024.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BERTRAND Gilles (suppléant de CANTREL Sylvie), BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CHARTIER Yannick, CONCILE Pierrette, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DESABRE Eliane, DESSAUNY Pascal, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, GRAFEUILLE Guy, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, LALET Céline, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

BARSSE Hervé à CORDIER Philippe, BERGER Fabrice à DE JESUS Manuel, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle à THURIOT Denis, MARTY Muriel à CHARTIER Yannick.

Etaient absents ou excusés :

CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Retour sur le déplacement au CES de Las Vegas

Monsieur le Président fait un retour sur le déplacement au CES de Las Vegas du 8 au 12 janvier dernier.

Les conseillers communautaires prennent à l'unanimité acte de cette information.

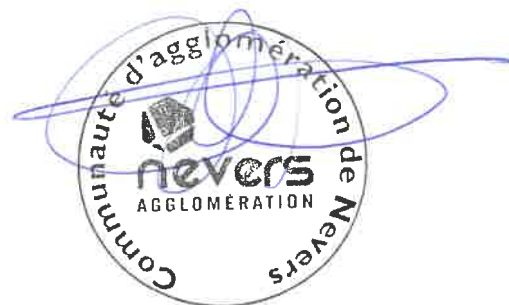
**Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-présidente,
Amandine BOUJLILAT**

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2024/01/27/005****ACTES/5.3**

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt quatre, le vingt sept janvier.

En exercice : 44
Présents : 36
Votants : 41

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 19 janvier 2024.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles (suppléant de CANTREL Sylvie), BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CHARTIER Yannick, CONCILE Pierrette, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DESABRE Eliane, DESSAUNY Pascal, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, GRAFEUILLE Guy, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, LALET Céline, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAK Anne.

Avaient donné pouvoir :

BARSSE Hervé à CORDIER Philippe, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle à THURIOT Denis, MARTY Muriel à CHARTIER Yannick.

Etaients absents ou excusés :

CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Election d'un Vice-président

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-P-912 en date du 22 décembre 2023, portant sur l'extension du périmètre communautaire à la commune de Saint Eloi ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.5211-10 ;

Vu la délibération n° DE/2020/07/11/005 fixant le nombre de Vice-présidents à 13 (treize),

Considérant que la nouvelle répartition des sièges de conseiller communautaire amène à ce que les élus de la commune de Fourchambault perdent leur mandat, et que par voie de conséquence le 4^{ème} vice-président perd sa fonction,

Il convient donc de procéder à l'élection d'un Vice-président.

Pour rappel, les Vice-présidents sont élus de manière successive, au scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés parmi les membres du conseil communautaire.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président de Nevers Agglomération fait l'appel des candidatures à chaque tour de scrutin.

Mme BOUJLILAT Amandine et M. JOUHANNEAU Julien sont désignés à l'unanimité assesseurs.

Après avoir procédé à l'appel des candidatures et au vote, M. HERTELOUP Alain est élu Vice-président de la communauté d'agglomération de Nevers à l'unanimité au 1^{er} tour de scrutin.

Élection d'un Vice-président	
1^{er} tour	
Votants :	41
Bulletins nuls / blancs :	4
Suffrages exprimés :	37
Majorité absolue :	19
Candidats	Nombre de voix obtenues
Monsieur HERTELOUP Alain	37

**Pour le Président empêché,
La 1^{ère} Vice-présidente,
Amandine BOUJLILAT**

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 4



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2024/01/27/006**
ACTES/5.3

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt quatre, le vingt sept janvier.

En exercice : **44** Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 36

Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 19 janvier 2024.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles (suppléant de CANTREL Sylvie), BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CHARTIER Yannick, CONCILE Pierrette, CORDIER Philippe, DE JÉSUS Manuel, DESABRE Eliane, DESSAUNY Pascal, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, GRAFEUILLE Guy, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, LALET Céline, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

BARSE Hervé à CORDIER Philippe, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle à THURIOT Denis, MARTY Muriel à CHARTIER Yannick.

Etaients absents ou excusés :

CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Élection d'un membre du Bureau

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-P-912 en date du 22 décembre 2023, portant sur l'extension du périmètre communautaire à la commune de Saint Eloi ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.5211-10 ;

Vu la délibération n° DE/2020/07/11/005 fixant le nombre de Vice-présidents à 13 (treize),

Vu la délibération n° DE/2020/07/11/007 déterminant la composition du Bureau Communautaire,

Vu la délibération n° DE/2024/01/27/005 portant sur l'élection d'un Vice-président,

Considérant que le Bureau Communautaire est composé du Président, de 13 (treize) Vice-présidents et de 3 (trois) conseillers délégués,

Les conseillers communautaires :

- Approuvent à l'unanimité l'installation du Vice-président, M. HERTELOUP Alain, élu précédemment, au sein du Bureau Communautaire.

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 058-245804406-20240127-DE_24_01_27_006-DE



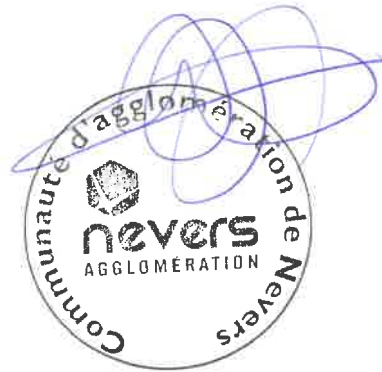
**Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-présidente,
Amandine BOUJLILAT**

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2024/01/27/007
ACTES/5.3**Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt quatre, le vingt sept janvier.En exercice : **44** Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 36

Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 19 janvier 2024.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles (suppléant de CANTREL Sylvie), BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CHARTIER Yannick, CONCILE Pierrette, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DESABRE Eliane, DESSAUNY Pascal, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, GRAFEUILLE Guy, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, LALET Céline, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

BARSSE Hervé à CORDIER Philippe, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle à THURIOT Denis, MARTY Muriel à CHARTIER Yannick.

Etaients absents ou excusés :

CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Composition de la Conférence des Maires

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-P-912 en date du 22 décembre 2023, portant sur l'extension du périmètre communautaire à la commune de Saint Eloi ;

Conformément à l'article L5211-11-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une Conférence des Maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau communautaire comprend déjà l'ensemble des Maires des communes membres.

La Conférence des Maires est présidée par le Président de l'EPCI et est composée des Maires des communes membres et du 1^{er} adjoint au Maire de la commune dont est issu le Président de l'EPCI.

Les conseillers communautaires :

- Décident à l'unanimité d'actualiser la composition de la Conférence des Maires, suite à l'intégration de la commune de Saint-Eloi et désignent à l'unanimité M. MALUS Jérôme, Maire de Saint-Eloi.

La composition de la Conférence des Maires s'établit comme suit :

Président	Denis Thuriot	Communes
Maire	Fabrice BERGER	CHALLUY
Maire	Julien JOUHANNEAU	COULANGES-LES-NEVERS
Maire	Alain HERTELOUP	FOURCHAMBAULT
Maire	Michel MONET	GARCHIZY
Maire	Maurice MALETRAS	GERMIGNY-SUR-LOIRE

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 058-245804406-20240127-DE_24_01_27_007-DE



Maire	Alain BOURCIER	GIMOUILLE
Maire	Louis-François MARTIN	MARZY
1 ^{ère} Vice-présidente	Amandine BOUJLILAT	NEVERS
Maire	Jacques MERCIER	PARIGNY-LES-VAUX
Maire	Sylvie CANTREL	POUGUES-LES-EAUX
Maire	Pascal DESSAUNY	SAINCAIZE-MEAUCE
Maire	Jérôme MALUS	SAINT-ELOI
Maire	Manuel DE JESUS	SERMOISE-SUR-LOIRE
Maire	Olivier SICOT	VARENNES-VAUZELLES

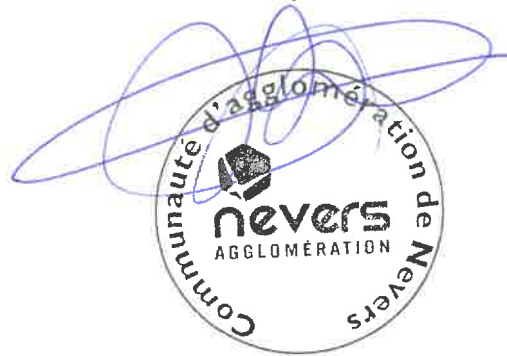
**Pour le Président empêché,
La 1^{ère} Vice-présidente,
Amandine BOUJLILAT**

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2024/01/27/008**
ACTES/5.3

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt quatre, le vingt sept janvier.

En exercice : **44** Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : **36**

Votants : **41**

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 19 janvier 2024.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles (suppléant de CANTREL Sylvie), BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CHARTIER Yannick, CONCILE Pierrette, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DESABRE Eliane, DESSAUNY Pascal, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, GRAFEUILLE Guy, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, LALET Céline, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

BARSE Hervé à CORDIER Philippe, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle à THURIOT Denis, MARTY Muriel à CHARTIER Yannick.

Etaient absents ou excusés :

CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Composition des commissions thématiques

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-P-912 en date du 22 décembre 2023, portant sur l'extension du périmètre communautaire à la commune de Saint Eloi ;

Considérant que la nouvelle répartition des sièges de conseiller communautaire amène à ce que les élus de la commune de Fourchambault perdent leur mandat, et que leur représentation passe de 3 (trois) à 2 (deux) élus,

Vu la délibération n°DE/2020/07/11/015 portant sur la création des 4 (quatre) commissions thématiques, à savoir : Transition Ecologique, Développement, Cadre de Vie et Prospectives ;

Vu la délibération n°DE/2020/07/11/013 adoptant le règlement intérieur, modifié par la délibération n°DE/2020/11/21/004,

Considérant que le règlement intérieur fixe le principe de répartition des sièges de la manière suivante :

- garantir 1 siège au minimum par commune
- garantir 1 siège au minimum par listes communales représentées au conseil communautaire
- attribuer 1 siège par tranches de population totale selon le recensement INSEE en vigueur au 1er janvier 2020, soit :
 - communes de moins de 2 500 habitants : 1 sièges
 - communes entre 2 500 et 5 000 habitants : 2 sièges
 - communes entre 5 000 et 10 000 habitants : 3 sièges
 - communes entre 10 000 et 15 000 habitants : 4 sièges
 - communes entre 15 000 et 20 000 habitants : 5 sièges
 - communes entre 20 000 et 25 000 habitants : 6 sièges
 - communes entre 25 000 et 30 000 habitants : 7 sièges
 - communes entre 30 000 et 35 000 habitants : 8 sièges

Il convient d'intégrer la représentation de la commune de Saint Eloi au sein des commissions thématiques. La répartition des sièges s'établit ainsi qu'il suit :

Communes	Nombre de sièges
Challuy	1
Coulanges	2
Fourchambault	2
Garchizy	2
Germigny-sur-Loire	1
Gimouille	1
Marzy	2
Nevers	8
Parigny-les-Vaux	1
Pougues-les-Eaux	1
Saincaize-Meauce	1
Saint-Eloi	1
Sermoise-sur-Loire	1
Varenes-Vauzelles	3
TOTAL	27

Les conseillers communautaires :

- Approuvent à l'unanimité la représentation de Saint-Eloi dans les commissions thématiques, fixée à 1 siège, et de fait la mise à jour du règlement intérieur.
- Décident à l'unanimité de procéder aux élections par un vote à main levée.
- Elisent à l'unanimité :
 - M. HERTELOUP Alain et Mme LOREAU Danièle, représentants de la commune de Fourchambault,
 - M. MALUS Jérôme, représentant de la commune de Saint-Eloi,
 pour siéger dans les 4 commissions thématiques.

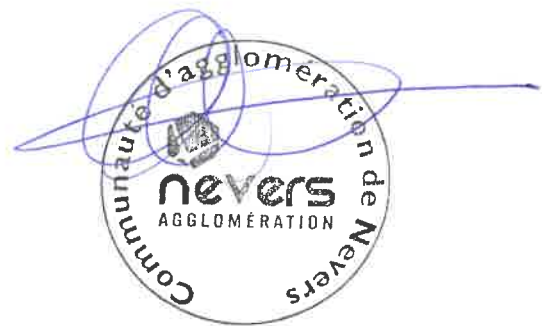
**Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-présidente,
Amandine BOUJLILAT**

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2024/01/27/009**
ACTES/5.3**Nombre de conseillers :** L'An deux mille vingt quatre, le vingt sept janvier.**En exercice : 44** Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.**Présents : 36****Votants : 41**

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 19 janvier 2024.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles (suppléant de CANTREL Sylvie), BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CHARTIER Yannick, CONCILE Pierrette, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DESABRE Eliane, DESSAUNY Pascal, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, GRAFEUILLE Guy, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, LALET Céline, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAK Anne.

Avaient donné pouvoir :

BARSSE Hervé à CORDIER Philippe, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle à THURIOT Denis, MARTY Muriel à CHARTIER Yannick.

Etaients absents ou excusés :

CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-P-912 en date du 22 décembre 2023, portant sur l'extension du périmètre communautaire à la commune de Saint Eloi ;

Considérant que la nouvelle répartition des sièges de conseiller communautaire amène à ce que les élus de la commune de Fourchambault perdent leur mandat, et que leur représentation passe de 3 (trois) à 2 (deux) élus,

Vu la délibération n°DE/2020/07/11/016 portant sur la désignation des membres à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la communauté d'agglomération de Nevers a créé une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'elle confie à un tiers par convention de délégation de service public, ou qu'elle exploite en régie dotée de l'autonomie financière. Il s'agit des services publics suivants :

- L'eau potable,
- L'assainissement collectif et non collectif,
- Les ordures ménagères,
- Les transports,
- Le Port de la Jonction,
- La culture,
- Le réseau de Chaleur.

Cette commission, présidée par Monsieur le Président ou son représentant, comprend des membres de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des

représentants d'associations locales, nommés par l'organe délibérant. Il est proposé de retenir les principes de représentation des commissions thématiques à savoir :

Communes	Nombre de sièges
Challuy	1
Coulanges	2
Fourchambault	2
Garchizy	2
Germigny-sur-Loire	1
Gimouille	1
Marzy	2
Nevers	8
Parigny-les-Vaux	1
Pougues-les-Eaux	1
Saincaize-Meauce	1
Saint-Eloi	1
Sermoise-sur-Loire	1
Varennnes-Vauzelles	3
TOTAL	27

Les conseillers communautaires :

- Approuvent à l'unanimité la représentation de Saint-Eloi à la CCSPL, fixée à 1 siège, et de fait la mise à jour du règlement intérieur.
- Décident à l'unanimité de procéder aux élections par un vote à main levée.
- Elisent à l'unanimité :
 - M. HERTELOUP Alain et Mme LOREAU Danièle, représentants de la commune de Fourchambault,
 - M. MALUS Jérôme, représentant de la commune de Saint-Eloi,
 pour siéger à la CCSPL.

La nouvelle composition de la CCSPL s'établit ainsi qu'il suit :

27 représentants de la collectivité	
BERGER Fabrice	SANGARE Mahamadou
JOUHANNEAU Julien	SAOULI Sophian
FAVERIAL Sylvie	POMMIER Laurent
HERTELOUP Alain	GERBE Rose-Marie
LOREAU Danièle	DIOT François
MONET Michel	CHAMOUX Emilie
AMELAINE Bénédicte	MERCIER Jacques
MALETRAS Maurice	CANTREL Sylvie
BOURCIER Alain	DESSAUNY Pascal
MARTIN Louis-François	MALUS Jérôme
MARTIN Hélène	DE JESUS Manuel
KOZMIN Isabelle	DESABRE Eliane
SUET Michel	MAURIN Dominique
	BONNICEL Isabelle

Représentants d'associations de consommateurs et d'usagers : 8

- Association Nivernaise d'Aide aux Consommateurs (A.N.A.C.)
- Association Force Ouvrière Consommateurs Nièvre (A.F.O.C.)
- Organisation Générale des Consommateurs 58 (ORGECO)
- Union départementale Consommation Logement et Cadre de Vie (C.L.C.V.)
- Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir (U.F.C. 58)

- Association de Protection des Locataires et Autres Consommateurs (A.P.L.A.C.)
- Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques (C.D.A.F.A.L.)
- Confédération Nationale du Logement (C.N.L.)

Représentants d'associations d'utilisateurs des transports : 5

- Fédération nationale des associations d'utilisateurs des transports de la Région Bourgogne Franche-Comté (FNAUT)
- Collectif de défense et de l'avenir de la S.N.C.F. et des cheminots
- Association Départementale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP)
- L'Association des Paralysés de France (APF)
- Voir Ensemble

Représentants d'associations de défense de l'environnement : 5

- Loire Vivante Nièvre Allier Cher
- Maison de l'Environnement entre Loire et Allier (MELA)
- Association des Riverains de la Nièvre
- Les 3 Prés
- AAPPMA La Vandoise de Fourchambault

Représentants d'associations ou d'utilisateurs du Port de la Jonction : 3

- AAPPMA La Corcille de Nevers
- Les Amis du Canal du Nivernais
- Association des Plaisanciers du Port de Nevers

Représentants d'associations ou d'utilisateurs de la culture :

- Association Alarue
- Association D'Jazz Nevers
- Association Au Charbon

Délégués de Services Publics

et toute personne dont l'audition paraît utile au Président.

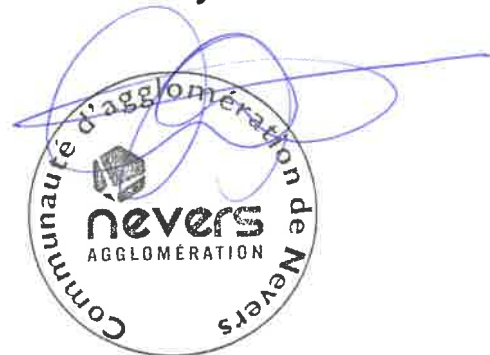
**Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-présidente,
Amandine BOUJLILAT**

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0



Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le



ID : 058-245804406-20240127-DE_24_01_27_009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2024/01/27/010**
ACTES/5.7**Nombre de conseillers :** L'An deux mille vingt quatre, le vingt sept janvier.**En exercice : 44** Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.**Présents : 36****Votants : 41**

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 19 janvier 2024.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles (suppléant de CANTREL Sylvie), BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CHARTIER Yannick, CONCILE Pierrette, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DESABRE Eliane, DESSAUNY Pascal, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, GRAFEUILLE Guy, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, LALET Céline, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAK Anne.

Avaient donné pouvoir :

BARSSE Hervé à CORDIER Philippe, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle à THURIOT Denis, MARTY Muriel à CHARTIER Yannick.

Etaients absents ou excusés :

CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Définition de la composition de la commission locale d'évaluation des transferts de charges pour la commune de Saint-Eloi

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C,

Vu la délibération du conseil communautaire réuni en date du 17 janvier 2003 portant création de la commission locale d'évaluation des transferts de charges,

Vu la délibération du conseil communautaire réuni en date du 22 juillet 2020 portant définition de la composition de la commission locale d'évaluation des transferts de charges

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-P-912 en date du 22 décembre 2023, portant sur l'extension du périmètre communautaire à la commune de Saint Eloi ;

Une commission est constituée pour procéder à l'évaluation des transferts de charges qui sont intégrées dans le calcul de l'attribution de compensation. Cette évaluation est un acte déterminant, aussi bien pour la communauté d'agglomération que pour ses communes. En effet, l'attribution versée à chaque commune sera minorée du montant des charges qu'elle transfère au groupement. C'est donc l'équilibre financier du groupement et de ses communes qui est concerné par cette évaluation. La commission est constituée lors du passage en cotisation foncière des entreprises unique et se réunit ensuite lors de chaque nouveau transfert de charges. Il s'agit d'une commission permanente dont la composition doit être modifiée à chaque renouvellement des conseils municipaux.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

L'article 1609 *nonies* C du code des Impôts précise la composition de cette commission. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant et désigne son ou ses représentant(s).

La commission élit son Président et un Vice-président parmi ses membres. Le Président convoque la commission et détermine son ordre du jour. Il en préside les séances et, en cas d'absence, est remplacé par le Vice-président.

La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique et lors de chaque transfert de charges ultérieur. Elle établit un rapport qui doit être soumis ensuite aux conseils municipaux pour approbation. L'évaluation est adoptée sur rapport de la CLETC si une majorité qualifiée de conseils municipaux donne son accord.

Les conseillers communautaires :

- Fixent à l'unanimité, à 1 siège, le nombre de membre représentant la commune de Saint-Eloi au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

La nouvelle composition de la CLETC s'établit ainsi qu'il suit :

Commune	Nombre de représentants
Challuy	1
Coulanges-lès-Nevers	1
Fourchambault	1
Garchizy	1
Germigny-sur-Loire	1
Gimouille	1
Marzy	1
Nevers	3
Parigny-les-Vaux	1
Pougues-les-Eaux	1
Saincaize-Meauce	1
Saint-Eloi	1
Sermoise-sur-Loire	1
Vareennes-Vauzelles	2

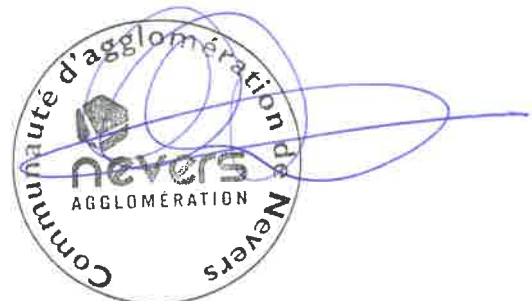
**Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-présidente,
Amandine BOUJILAT**

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

**DE/2024/01/27/011
ACTES/5.3**

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt quatre, le vingt sept janvier.

En exercice : 44 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 36

Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 19 janvier 2024.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles (suppléant de CANTREL Sylvie), BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CHARTIER Yannick, CONCILE Pierrette, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DESABRE Eliane, DESSAUNY Pascal, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, GRAFEUILLE Guy, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, LALET Céline, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAK Anne.

Avaient donné pouvoir :

BARSSE Hervé à CORDIER Philippe, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle à THURIOT Denis, MARTY Muriel à CHARTIER Yannick.

Etaient absents ou excusés :

CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

**Modification des représentants communautaires dans les instances extérieures _
commune de Fourchambault**

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-P-912 en date du 22 décembre 2023, portant sur l'extension du périmètre communautaire à la commune de Saint Eloi ;

Considérant que la nouvelle répartition des sièges de conseiller communautaire amène à ce que les élus de la commune de Fourchambault perdent leur mandat, et que leur représentation passe de 3 (trois) à 2 (deux) élus,

Vu la délibération du conseil municipal de Fourchambault réuni le 09 janvier 2024 portant sur l'élection des conseillers communautaires, en les personnes de M. Alain Herteloup et de Mme Danièle Loreau,

Il convient de prévoir le remplacement de M. Gilles Jacquet dans les instances extérieures dans lesquelles il siégeait.

Les conseillers communautaires :

- Désignent à l'unanimité, en remplacement de M. JACQUET Gilles, les représentants communautaires dans les instances extérieures suivantes, comme suit :

SCOT du Grand Nevers	Gilles JACQUET, délégué titulaire
PETR Val de Loire Nivernais	Eliane DESABRE, déléguée titulaire
Comité de suivi de l'usine de traitement des déchets ménagers et assimilés de Fourchambault	Danièle LOREAU, déléguée suppléante
Conseil de surveillance du CHAN	Corinne MANGEL

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 058-245804406-20240127-DE_24_01_27_11A-DE



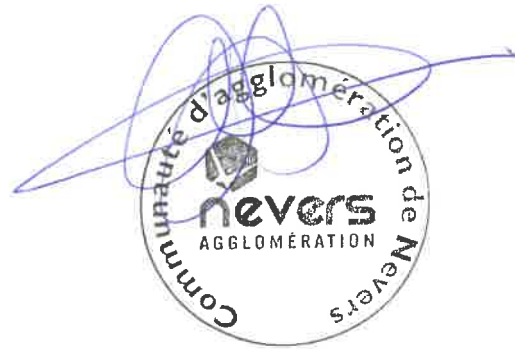
**Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-présidente,
Amandine BOUJLILAT**

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2024/01/27/012**
ACTES/5.2

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt quatre, le vingt sept janvier.

En exercice : **44** Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : **36**

Votants : **40**

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 19 janvier 2024.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles (suppléant de CANTREL Sylvie), BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CHARTIER Yannick, CONCILE Pierrette, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DESABRE Eliane, DESSAUNY Pascal, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, GRAFEUILLE Guy, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, LALET Céline, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAK Anne.

Avaient donné pouvoir :

BARSSE Hervé à CORDIER Philippe, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle à THURIOT Denis, MARTY Muriel à CHARTIER Yannick.

Etaient absents ou excusés :

CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Délibération de principe sur la fixation du nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de Nevers Agglomération dans le cadre d'un accord Local

Vu l'arrêté préfectoral n°BCLEAR/2023/12/22/00005 en date du 22 décembre 2023 portant adhésion de la commune de Saint-Eloi à la Communauté d'agglomération de Nevers.

Faute d'accord local, cette extension de périmètre, a eu pour conséquence l'application de la règle de droit commun pour la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire, à savoir l'organe délibérant est maintenu à 44 sièges en accordant 1 siège à la commune de Saint-Eloi mais en supprimant 1 siège à la commune de Fourchambault (passant ainsi de 3 sièges à 2 actuellement).

Par motion adoptée en séance du 2 septembre dernier, le conseil communautaire ne souhaite pas que l'adhésion de nouvelles communes remette en cause le mandat de conseillers communautaires élus au suffrage universel direct en 2020.

Sachant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un principe dérogeant à la répartition de droit commun, le conseil communautaire a souhaité par motion adoptée qu'une proposition d'accord local, dérogeant au droit commun, soit examinée, garantissant qu'aucune commune membre actuelle ne perde de représentants.

Il est donc proposé de conclure un nouvel accord local en fixant le nombre de sièges à 55 et selon la répartition par commune proposée ci-dessous :

	Répartition avant extension à la commune de Saint-Eloi	Répartition actuelle avec la commune-de Saint-Eloi droit commun	Accord Local proposé
Nevers	22	22	25
Varennnes Vauzelles	6	6	7
Fourchambault	3	2	3
Garchizy	2	2	3
Coulanges	2	2	3
Marzy	2	2	3
Challuy	1	1	2
Germigny	1	1	1
Gimouille	1	1	1
Parigny	1	1	1
Pougues	1	1	2
Saincaize	1	1	1
Sermoise	1	1	1
Saint Eloi		1	2
Nombre de sièges	44	44	55

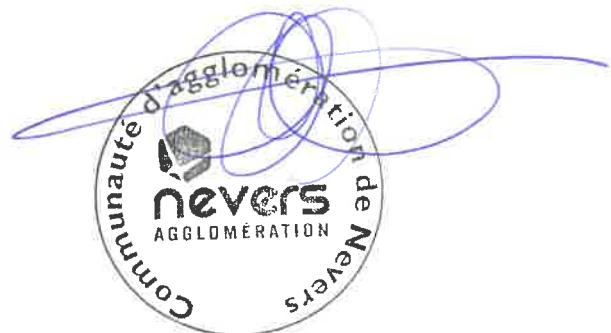
L'article R5211-1-2 du CGCT dispose notamment que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nouvelle répartition des sièges de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dans les cas prévus à l'article L. 5211-6-2, cette répartition intervient dans un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur de l'arrêté du représentant de l'Etat dans le département prononçant l'extension de périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Les conseillers communautaires :

- Approuvent à l'unanimité (1 abstention : Mme Lalet) l'accord local portant sur la répartition des sièges au sein du conseil communautaire.
- Autorisent à l'unanimité (1 abstention : Mme Lalet), M. le Président à notifier la présente délibération aux conseils municipaux des communes membres, afin qu'elles délibèrent sur la proposition d'un accord local en application du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT, permettant ainsi à Monsieur le Préfet d'acter par arrêté la nouvelle composition de l'organe délibérant de Nevers agglomération.

**Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-présidente,
Amandine BOUJILAT**

Délibération adoptée à l'unanimité
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 1



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2024/01/27/013**
ACTES/3.5

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt quatre, le vingt sept janvier.

En exercice : 44 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 36

Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 19 janvier 2024.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles (suppléant de CANTREL Sylvie), BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CHARTIER Yannick, CONCILE Pierrette, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DESABRE Eliane, DESSAUNY Pascal, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, GRAFEUILLE Guy, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, LALET Céline, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAK Anne.

Avaient donné pouvoir :

BARSSE Hervé à CORDIER Philippe, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle à THURIOT Denis, MARTY Muriel à CHARTIER Yannick.

Etaient absents ou excusés :

CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Centre des Expositions - Approbation de la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels

Vu la délibération du 26 novembre 2022 n° DE/2022/11/26/014, prise par le Conseil communautaire actant de la convention de mise à disposition pour la gestion du centre des expositions de Nevers Agglomération à la ville de Nevers jusqu'au démarrage des travaux.

Vu la délibération du 16 décembre 2023 n° DE/2023/12/16/006, prise par le Conseil communautaire actant de la prolongation de la convention de mise à disposition pour la gestion du centre des expositions jusqu'au 29 février 2024.

Considérant qu'il convient de définir les modalités et les conditions de mise à disposition de moyens humains et matériels par la Ville de Nevers à Nevers Agglomération afin d'assurer le suivi des événements susceptibles de se dérouler au centre des expositions et son parking durant les travaux de rénovation de l'équipement.

Les conseillers communautaires :

- Autorisent à l'unanimité Monsieur le Président, à signer la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels ci-annexée.
- Autorisent à l'unanimité Monsieur le Président, à signer les documents annexes à cette convention.

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 058-245804406-20240127-DE_24_01_27_013-DE



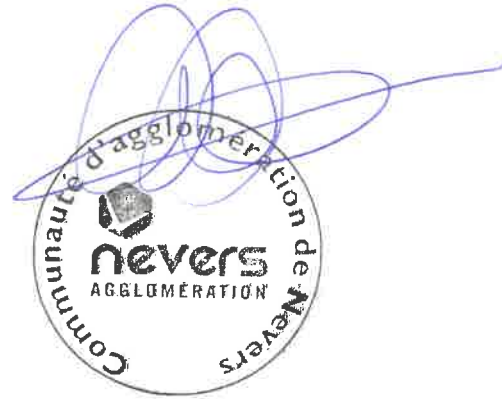
**Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-présidente,
Amandine BOUJLILAT**

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2024/01/27/014**
ACTES/7.2

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt quatre, le vingt sept janvier.

En exercice : 44 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 36

Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 19 janvier 2024.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles (suppléant de CANTREL Sylvie), BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CHARTIER Yannick, CONCILE Pierrette, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DESABRE Eliane, DESSAUNY Pascal, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, GRAFEUILLE Guy, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, LALET Céline, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAK Anne.

Avaient donné pouvoir :

BARSSE Hervé à CORDIER Philippe, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle à THURIOT Denis, MARTY Muriel à CHARTIER Yannick.

Etaients absents ou excusés :

CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Intégration du Territoire de la commune de Saint-Eloi au ressort territorial de Nevers Agglomération et prélèvement du versement transport

Vu l'arrêté préfectoral portant adhésion de la commune de Saint-Eloi à la Communauté d'agglomération de Nevers.

L'arrêté préfectoral n°BCLEAR/2023/12/22/00005 en date du 22 décembre 2023 a modifié le périmètre de la Communauté d'Agglomération par l'adhésion de la commune de Saint-Eloi.

Conformément à l'article 5 de ses statuts, la Communauté d'Agglomération détient une compétence obligatoire pour l'organisation de la mobilité sur son périmètre.

Les règles de financement de cette compétence s'appliquent dorénavant à la commune de Saint-Eloi.

Ainsi les entreprises et établissements privés ou publics de 11 salariés et plus sont assujettis au versement mobilité sous la forme d'un pourcentage appliqué à la masse salariale.

Lors de la délibération de la Communauté d'Agglomération de Nevers du 26 septembre 2015, ce pourcentage a été fixé à 0,8 %.

Les conseillers communautaires :

- Décident à l'unanimité d'étendre l'application du versement Mobilité selon le taux en vigueur sur la communauté d'agglomération de Nevers à la commune de Saint-Eloi.

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 058-245804406-20240127-DE_24_01_27_014-DE



**Pour le Président ~~empêché~~,
La 1ère Vice-présidente,
Amandine BOUJILAT**

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2024/01/27/015
ACTES/1.2**

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt quatre, le vingt sept janvier.

En exercice : **44** Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 36

Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 19 janvier 2024.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles (suppléant de CANTREL Sylvie), BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CHARTIER Yannick, CONCILE Pierrette, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DESABRE Eliane, DESSAUNY Pascal, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, GRAFEUILLE Guy, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, LALET Céline, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAK Anne.

Avaient donné pouvoir :

BARSSE Hervé à CORDIER Philippe, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle à THURIOT Denis, MARTY Muriel à CHARTIER Yannick.

Etaient absents ou excusés :

CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

**Contrat pour l'exploitation par affermage du service public de l'assainissement collectif
- Avenant n° 7 de prolongation**

La communauté d'Agglomération de Nevers a confié la gestion de son service public d'assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire à VEOLIA-Eau, par un contrat d'affermage reçu en préfecture de la Nièvre le 24 décembre 2013 pour une durée de 10 ans et complété par 6 avenants.

Les Elus ont souhaité conserver, pour les 10 prochaines années, un mode de gestion délégué pour le service d'assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire. Les Elus ont souhaité également dans ce cadre la mise en place d'une SEMOP (Société d'Economie Mixte à Opération Multiple) pour piloter ce futur contrat de délégation et aussi pour exploiter le patrimoine pluvial au sein de cette SEMOP.

La mise en œuvre d'une SEMOP augmente les délais de procédures et nécessite de prolonger l'actuelle délégation pour une durée de 2 mois, du 1^{er} mai au 30 juin 2024.

La prolongation se fera sur les mêmes bases technico-économiques que celles prévues au contrat.

Les conseillers communautaires :

- Approuvent à l'unanimité (1 abstention : M. Sicot), l'avenant n° 7 au contrat pour l'exploitation par affermage du service public de l'assainissement collectif.
- Autorisent à l'unanimité (1 abstention : M. Sicot) Monsieur le Président, à signer les avenants et tous documents utiles.

Avis favorable à l'unanimité (1 abstention) de la commission de délégation de service public réunie le 18/01/2024.

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 058-245804406-20240127-DE_24_01_27_015-DE



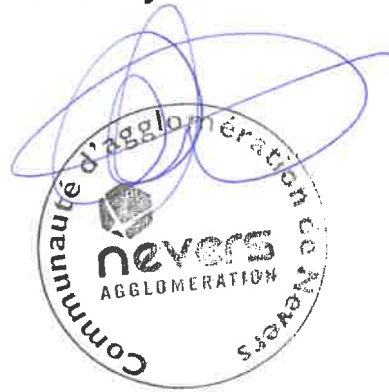
**Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-présidente,
Amandine BOUJLILAT**

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 1



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2024/01/27/016**
ACTES/1.2

Nombre de conseillers : *L'An deux mille vingt quatre, le vingt sept janvier.*

En exercice : 44 *Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.*

Présents : 36

Votants : 40 *Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 19 janvier 2024.*

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles (suppléant de CANTREL Sylvie), BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CHARTIER Yannick, CONCILE Pierrette, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DESABRE Eliane, DESSAUNY Pascal, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, GRAFEUILLE Guy, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, LALET Céline, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

BARSSE Hervé à CORDIER Philippe, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle à THURIOT Denis, MARTY Muriel à CHARTIER Yannick.

Etaients absents ou excusés :

CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Avenant n° 1 à la convention de perception de la redevance assainissement collectif sur le territoire des communes de Challuy, Coulanges-lès-Nevers, Fourchambault, Garchizy, Germigny-sur-Loire, Gimouille, Marzy, Pougues-les-Eaux, Saincaize-Meauce et Sermoise-sur-Loire

Par délibération du 24 mai 2014, le conseil communautaire a approuvé la convention pour la perception de la redevance assainissement collectif sur le territoire des communes de CHALLUY, COULANGES-LES-NEVERS, FOURCHAMBAULT, GARCHIZY, GERMIGNY-SUR-LOIRE, GIMOUILLE, MARZY, POUQUES-LES-EAUX, SAINCAIZE-MEAUCE ET SERMOISE-SUR-LOIRE.

La convention prévoit que Nevers Agglomération perçoive pour le compte de VEOLIA, gestionnaire du service d'assainissement collectif, la redevance due pour les usagers du service d'assainissement collectif des communes de CHALLUY, COULANGES-LES-NEVERS, FOURCHAMBAULT, GARCHIZY, GERMIGNY-SUR-LOIRE, GIMOUILLE, MARZY, POUQUES-LES-EAUX, SAINCAIZE-MEAUCE ET SERMOISE-SUR-LOIRE.

La convention a été passée pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Lors de sa séance du 1^{er} avril 2017, le conseil communautaire a approuvé l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public d'assainissement intégrant la Commune de Parigny-les-Vaux dans le périmètre de la délégation. Les coûts liés à la facturation et à la gestion des clients de cette commune ont été pris en compte dans le cadre de la DSP.

L'avenant n° 1 à ladite convention a pour objet :

- De mettre en cohérence sa date d'échéance avec celle du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif, soit le 30 juin 2024 après l'avenant n° 7

- Adapter le périmètre de la convention étant donné que depuis le 1^{er} janvier 2024, Nevers Agglomération exerce en régie sa compétence en eau potable sur les communes de Nevers et de Varennes Vauzelles.

Le nouveau périmètre de la convention est ainsi délimité : Challuy, Coulanges-lès-Nevers, Fourchambault, Garchizy, Germigny-sur-Loire, Gimouille, Marzy, Nevers, Parigny-les-Vaux, Pougues-les-Eaux, Saincaize-Meauce, Sermoise-sur-Loire, Varennes-Vauzelles.

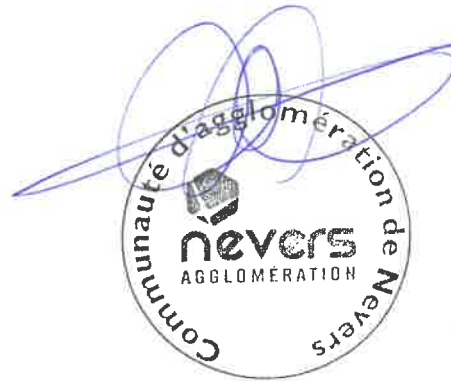
Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Les conseillers communautaires :

- Approuvent à l'unanimité (1 abstention : M. Sicot), l'avenant n° 1 à la convention pour la perception de la redevance assainissement collectif.
- Autorisent à l'unanimité (1 abstention : M. Sicot), Monsieur le Président à signer l'avenant et tous documents utiles.

**Pour le Président empêché,
La 1^{ère} Vice-présidente,
Amandine BOUJILAT**

Délibération adoptée à l'unanimité
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 1



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2024/01/27/017**
ACTES/1.2

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt quatre, le vingt sept janvier.

En exercice : 44 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 36

Votants : 41 Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 11 janvier 2024.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles (suppléant de CANTREL Sylvie), BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CHARTIER Yannick, CONCILE Pierrette, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DESABRE Eliane, DESSAUNY Pascal, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, GRAFEUILLE Guy, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, LALET Céline, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

BARSSE Hervé à CORDIER Philippe, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle à THURIOT Denis, MARTY Muriel à CHARTIER Yannick.

Etaients absents ou excusés :

CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Rapport du Président sur le choix du délégataire du service public pour l'exploitation de la Maison de la Culture pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2029

Conformément aux dispositions des articles L 1411-I et R 1411-I du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé la procédure suivie dans le cadre du renouvellement du contrat de délégation du service public pour l'exploitation de la Maison de la Culture.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 mars 2023 se prononçant sur le principe de la délégation du service public pour l'exploitation de la Maison de la Culture ;

Vu l'avis de publicité visant à recenser les candidatures et les offres envoyé le 30 juin 2023 dans le journal « BOAMP » et dans la revue spécialisée « La lettre du Spectacle » ;

Vu l'avis de publicité visant à recenser les candidatures et les offres envoyé le 03 juillet 2023 dans le « JOUE » ;

Vu l'avis de publicité visant à recenser les candidatures et les offres envoyé le 3 juillet 2023 sur ARNIA et sur le site internet de Nevers Agglomération ;

Vu le procès-verbal de la Commission de délégation de service public (CDSP) en date du 28 septembre 2023, sélectionnant l'unique candidat SCOP MCNA, admis à présenter une offre ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté à la CDSP le 28 septembre 2023 proposant de retenir le candidat SCOP MCNA en phase de négociation ;

Vu le procès verbal de la négociation qui a été menée avec le candidat le 15 novembre 2023 par M. Denis THURIOT, Président de Nevers Agglomération ;

Vu le projet de contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de la **Maison de la Culture** ;

Vu le rapport sur le choix du délégataire et l'économie générale du contrat ;

Les négociations étant terminées, le Président a transmis ledit rapport sur le choix du délégataire par courrier en date du 11 janvier 2024 à l'assemblée délibérante en application de l'article L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

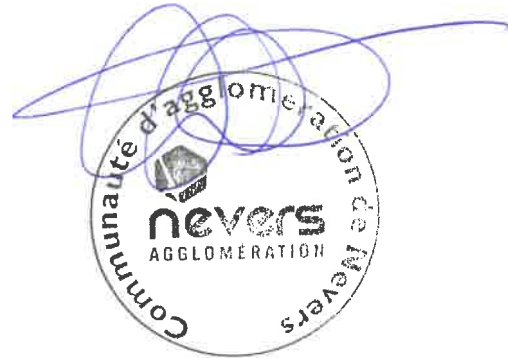
Au vu du résultat des discussions engagées avec le candidat, des considérations énoncées dans le rapport sur le choix du délégataire et de l'économie générale du contrat, il est proposé de confier le service public relatif à l'exploitation de la Maison de la Culture à la SCOP MCNA représentée par Jean-Luc REVOL dans le cadre d'un contrat de délégation de service public pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2024.

Ainsi, les conseillers communautaires :

- Approuvent à l'unanimité la candidature de la SCOP MCNA représentée par Jean-Luc REVOL comme délégataire du service public pour l'exploitation de la Maison de la Culture.
- Approuvent à l'unanimité le contrat de délégation du service public pour l'exploitation de la Maison de la Culture, tel qu'annexé à la présente délibération.
- Autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à signer le contrat de délégation de service public avec Jean-Luc REVOL, en sa qualité de Gérant de la SCOP MCNA.

**Pour le Président empêché,
La 1^{ère} Vice-présidente,
Amandine BOUJILAT**

Délibération adoptée à l'unanimité
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2024/01/27/018**
ACTES/4.1**Nombre de conseillers :** *L'An deux mille vingt quatre, le vingt sept janvier.***En exercice : 44** *Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.***Présents : 35****Votants : 41***Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 19 janvier 2024.***Présents :**

AMELAINE Bénédicte, BERTRAND Gilles (suppléant de CANTREL Sylvie), BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CHARTIER Yannick, CONCILE Pierrette, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DESABRE Eliane, DESSAUNY Pascal, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, GRAFEUILLE Guy, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, LALET Céline, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAK Anne.

Avaient donné pouvoir :

BARSSE Hervé à CORDIER Philippe, BERGER Fabrice à DE JESUS Manuel, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle à THURIOT Denis, MARTY Muriel à CHARTIER Yannick.

Etaient absents ou excusés :

CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Modification d'un emploi d' « agent comptable » en un emploi de « chargé de gestion budgétaire, comptable et financière », fixant le niveau de recrutement et de rémunération et précisant la nature des fonctions

Conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et R 1411-1 du Code Général des Collectivités Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, d'en fixer également le niveau de recrutement et de rémunération et d'en préciser la nature des fonctions. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Par délibération N°DE/2019/28/09/049 du 28 septembre 2019, il est créé un emploi d'agent comptable, dont les principales missions étaient de procéder au traitement comptable des recettes de la collectivité (tout type de recettes et pour tous budgets), de gérer le budget du Scot du Grand Nevers en lien avec le directeur de cette structure et de prendre en charge diverses autres tâches comptables telles que le mandatement des dépenses d'investissement et de fonctionnement sur les différents budgets de la collectivité.

Tenant compte de l'évolution des besoins dans le domaine de compétences concerné, de l'organigramme des services de Nevers Agglomération notamment par la création d'une direction des finances, il apparaît nécessaire de revoir les missions attribuées à chacun des postes existants. Dans un premier temps, il est proposé modifier l'intitulé de l'emploi d'agent comptable et créer un emploi de « chargé de gestion budgétaire, comptable et financière » avec des missions plus élargies, notamment pour :

- Contribuer à la réalisation d'études financières prospectives et programmation pluriannuelle : saisie de données dans les tableaux de suivi, formalisation d'éléments de restitution (tableaux, graphiques, rédaction de commentaires).
- Contribuer à l'établissement des prévisionnels de trésorerie et leur actualisation au fil de l'eau : saisie de données dans les tableaux de suivi, formalisation d'éléments de restitution (tableaux, graphiques, rédaction de commentaires).
- Assister et conseiller les gestionnaires de Crédits.
- Assurer un suivi et un contrôle de l'exécution budgétaire.
- Effectuer certains passages d'écritures complexes.
- Participer au processus d'élaboration budgétaire.
- Suivre et contrôler la mise en œuvre des Autorisations de Programme.
- Mettre à jour régulièrement les états d'actifs en s'assurant de la concordance avec les écritures de la trésorerie.
- Calculer les dotations aux amortissements en procédant aux écritures d'ordre nécessaires à sa mise à jour.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire relevant de la catégorie B de la filière administrative et le recrutement pourra s'effectuer sur le cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux, sur la base d'un temps complet.

La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Si le poste ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions pourront également être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées à l'article 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Le niveau de recrutement doit impérativement correspondre au niveau d'études nécessaire à l'obtention des diplômes ou titres permettant l'accès aux cadres d'emplois définis ci-dessus, ou à une expérience professionnelle significative dans le domaine correspondant à l'emploi créé.

Le niveau de rémunération est fixé par M. le Président en fonction de l'ancienneté et l'expérience professionnelle antérieure de l'agent. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Le traitement de base sera assorti du régime indemnitaire rattaché à cette fonction.

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,

VU le tableau des emplois permanents de Nevers Agglomération,

Les conseillers communautaires :

- Décident à l'unanimité d'adopter la proposition du Président.
- Décident à l'unanimité de prendre en compte cette modification d'emploi au sein du tableau des emplois permanents et de considérer la délibération N°DE/2019/28/09/049 du 28 septembre 2019 susvisée sans objet.
- Décident à l'unanimité d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-présidente,
Amandine BOUJLILAT**

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

